

Gérer ses déchets



ECO-GESTION



Valoriser dans les filières de recyclage.
Réduire à la source quand cela est possible.

Une démarche par étapes

- Réaliser l'**inventaire** des déchets pour préciser la nature et les quantités de déchets produits par l'activité
- **Prévention** : étudier les possibilités de réduction à la source. Voir les possibilités de réduction, de réemploi, notamment sur les déchets d'emballages (commandes en gros, retour fournisseur)
Eviter les produits à usage unique
- Mettre en place un tri adapté aux filières de recyclage/valorisation. Informez-vous auprès des services de la collectivité ou de votre prestataire.
- Aménager un stockage à la collecte
- Assurer le suivi en conservant les bons d'enlèvement

• NB

Réglementation

- Loi sur les déchets du 15 juillet 1975 («responsabilité du producteur»)
- Loi sur les déchets de juillet 1992 («déchet ultime», tri et valorisation)
- Décret du 13 juillet 1994 («déchets d'emballage»)

• Coût Faible

• Contact

Collectivité compétente sur les déchets (communauté de communes ou syndicat de déchets)

• Action complémentaire

Fiche «Sensibiliser le personnel et la clientèle»
Fiche «Acheter éco-responsable»

Tri sélectif des déchets ménagers

- Mettre en place un tri adapté à la collecte et aux filières de recyclage/valorisation (informez-vous auprès des services de la collectivité ou de votre prestataire déchets)
- Aménager une zone pour le tri et le stockage des déchets
- **Coût** Faible à moyen
- **Contact** collectivité compétente sur les déchets (Communauté de Communes ou syndicat de déchets)
- **Action complémentaire**
Mettre en place un affichage efficace pour l'identification des conteneurs et le rappel des consignes de tri
Fiche «Sensibiliser le personnel et la clientèle»



Hôtel les Fuchsias,
St-Vaast-la-Hougue
© M. et Mme Brix

«Si nous valorisons au maximum nos déchets organiques (compost et nourriture pour nos animaux), la restauration génère de nombreux autres déchets. Estimer ce que nous produisons permet de nous responsabiliser en identifiant sur quel poste il est possible d'optimiser le traitement. Nous notons sur un cahier la quantité de déchets que nous produisons par type (cartons, verre...).

C'est une action simple, qui demande uniquement d'être régulière. Nous limitons au maximum nos déchets en évitant les produits jetables : verres en verre dans les chambres, distributeur de savon à la place des savonnettes, ...»

Téléchargez toutes les fiches sur www.parc-cotentin-bessin.fr

avec le soutien de



février 2010

